



COTISATION ANNUELLE 2019-2020

N° Association FFSE :

Nom de l'entreprise :

Nom de l'Association (en toutes lettres) :

Président de l'Association :

Nom : Prénom :

Adresse complète du siège social :

Mail :

Tel : Port : Fax :

Correspondant désigné :

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Mail :

Tel : Port : Fax :

GRILLE DES COTISATIONS 2019 - 2020

Suite à la décision de l'Assemblée générale du 29 mars 2008, il a été décidé que la cotisation annuelle des clubs sera décomposée ainsi :

- une cotisation fédérale (voir grille ci-dessous) à régler au siège de la FFSE,
- une cotisation régionale et/ou départementale dont le montant sera fixé par les ligues régionales et les comités départementaux (pour Auvergne-Rhône Alpes, Ile de France, Martinique, Hauts de France, Nouvelle Aquitaine, Occitanie : s'adresser aux ligues concernées)

Effectif : _____

Tranche	Nombre de licenciés/adhérents FFSE	Cotisation 2019 - 2020 en € *
Tranche 1	3 à 20	52
Tranche 2	21 à 50	99
Tranche 3	51 à 100	155
Tranche 4	101 à 500	236
Tranche 5	501 à 1000	328
Tranche 6	> 1000	430

*Responsabilité Civile Club incluse.

Sauf veto de votre part, les informations fournies par le club font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFSE à des fins commerciales ou associatives.